

Trimestres cotisés pendant les années scolaires

Par lasaga, le 27/06/2008 à 19:14

Je suis né en octobre 1951 et sur mon relevé de carriere j'ai 5 trimetres cotisés en 1965, 66 et 67. Ces trimestres representent une activité salarié pendant les vacances scolaires. Est-ce que ces trimestres comptent pour prendre une retraite anticipé à taux plein pour carriere longue.

Par palmer, le 27/06/2008 à 19:58

vous avez commencé à travailler à quel âge ?